**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 126 (2018)

**Artikel:** Coopératives vinicoles : quelle évolution?
**Autor:** Walz, Thierry
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-954820

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

THIERRY WALZ

# COOPÉRATIVES VINICOLES : QUELLE ÉVOLUTION ?

Co-opérer, opérer ensemble, collaborer: bien avant la forme juridique de la coopérative, la collaboration entre exploitants agricoles fut de tout temps une nécessité. Que ce soit pour assurer la fourniture de certains intrants, se doter d'infrastructures inaccessibles pour des producteurs individuellement ou pour améliorer l'accès au marché, la mise en commun des ressources et des produits de petits agriculteurs est une constante de l'histoire, de l'Antiquité à nos jours.

S'il est communément admis que ce sont les Pionniers de Rochdale (tisserands des environs de Manchester) qui ont porté la société coopérative sur les fonts baptismaux en 1844, d'autres structures, telles les « fruitières » (fromageries des régions montagneuses et du plateau suisses) fonctionnaient déjà antérieurement selon les mêmes principes[1]. Ces principes de base sont les suivants : « porte ouverte » à toute personne souhaitant devenir sociétaire, « un homme – une voix », donc prédominance de l'individu indépendamment de son capital ou de ses apports, répartition des bénéfices entre les membres de la société et rémunération limitée du capital.

Les raisons de la création des coopératives vitivinicoles suisses sont sans doute à la fois de nature technique et commerciale. Majoritairement exploitants de petites surfaces, les producteurs ne disposent pas, dans le troisième quart du XIX^e^ siècle, d'installations de pressurage et de vinification performantes. Les vins restent en fûts et ne sont pas mis en bouteille, d'une part à cause de leur prix élevé, d'autre part parce que leur qualité n'est pas bonne. Dans les années de forte production, les marchands achètent à très bas prix les vins qui ne peuvent pas être stockés, faute de capacités de cuverie suffisantes. Selon Jacques Janin :

> En 1870, toutes les parties du monde se trouvent rapprochées dans un régime de libre concurrence généralisé. […] En 1870, la viticulture atteint son développement maximal et

1 Jacques Janin, *La coopération agricole au défi*, Lausanne : Université de Lausanne, HEC (Thèse de doctorat), 1973.

> couvre une superficie de 36 000 hectares. Mais voici que les vins de Provence, d'Espagne, d'Italie, d'Algérie affluent. Les importations passent de 460 000 hectolitres, en moyenne des années 1866 à 1870 à plus d'un million d'hectolitres dix ans plus tard. Au marasme économique viennent encore s'ajouter les calamités naturelles (phylloxéra, mildiou, cochylis) qui imposent un labeur écrasant et de nouvelles techniques coûteuses de lutte antiparasitaire.[2]

Tentative de réponse à ces immenses difficultés, les premières coopératives viticoles voient le jour à cette époque, par exemple en 1868 à Mayschoss en Prusse rhénane (il semble que ce soit la plus ancienne) ou à Sion en 1872. D'autres périodes de crise verront la création de nouvelles caves associées, ce qui vaut sans doute à ces structures la réputation d'être des « filles de la misère ».

Dans le canton de Vaud, la Société vinicole de Bex est fondée en 1880. Curieusement, ses statuts prévoient d'emblée une durée d'existence limitée à dix ans. La société est ensuite dissoute, les buts ayant été considérés comme atteints.

Soutenues dès 1905 par le Grand Conseil du canton de Vaud, la création d'associations viticoles se développe, particulièrement dans le Chablais : Yvorne montre l'exemple en 1902, suivie par Aigle en 1904, Bex en 1905, Ollon en 1906 et Villeneuve en 1907, mais également à Lutry et à Aubonne en 1906.

C'est surtout à partir de la crise de 1929 que se constituent les grandes caves coopératives et fédérations, acteurs importants de la viticulture jusqu'à nos jours. La Cave de Morges, construite en un temps record en 1929, d'une capacité d'un million de litres, est doublée en 1932. En 1930 sont créées des caves à Leytron et Sion, bases de la fédération Provins, auxquelles s'ajoutent Sierre et Ardon en 1931 et 1932. À Genève, La Souche est fondée en 1929 et la Cave du Mandement en 1933, imitées dans le canton de Neuchâtel par La Béroche et Cormondrèche, respectivement en 1935 et 1939.

En parallèle à la Seconde Guerre mondiale apparaissent ensuite des caves à Vevey, Cully, Mont-sur-Rolle, Gilly et Nyon. À Bonvillars, le groupement de producteurs est créé en 1943, son bâtiment étant construit en 1948. La Fédération des coopératives de producteurs de vins vaudois regroupe les quatre caves de La Côte, celles des autres régions n'ayant pas adhéré à cette structure destinée à réunir et à rationaliser la commercialisation des vins.

La diversité des vignobles vaudois et la forte identité dans les différentes régions du canton rendent les démarches d'unification difficiles, que ce soit pour la production, la commercialisation ou la promotion. Contrairement à Genève et au Valais, les

2 *Ibid.*, p. 21.

LAUSANNE — XXXVme Année. No 13. — Samedi 27 mars 1943.

La TERRE VAUDOISE

ABONNEMENTS
auprès de l'Imprimerie Vaudoise, à Lausanne, av. Louis Ruchonnet, 15
et dans tous les bureaux de poste
SUISSE Fr. 6.—
Etranger » 10.—

JOURNAL AGRICOLE & VITICOLE
paraît chaque samedi. Supplément mensuel : LE PAYSAN SUISSE
publié sous les auspices du Département de l'Agriculture et avec la collaboration des Etablissements et services agricoles cantonaux

Rédacteur en chef : H. BLANC
Ingénieur agronome, Secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, à Lausanne, Av. de la Gare, 6, Tél. 23.616.

Rédacteur de la « Chronique viticole » :
Dr H. FAES Directeur de la Station fédérale d'essais viticoles, à Lausanne. Tél. 28.695.

ORGANE OFFICIEL des associations désignées ci-après :

Société vaudoise d'agriculture, de viticulture et Agricola.
Chambre vaudoise d'agriculture.
Office commercial agricole vaudois.
Fédérations vaudoises :
des Vignerons,
des Syndicats d'élevage de l'espèce bovine,
des Syndicats d'élevage de l'espèce chevaline,
des Syndicats d'élevage du petit bétail,
des Sociétés d'arboriculture.
Association des anciens élèves de l'Ecole cantonale vaudoise d'agriculture
Société de pomologie et d'arboriculture du canton de Vaud.
Société vaudoise des techniciens agricoles.
Association vaudoise des arboriculteurs patentés.

OFA ORELL FUSSLI-ANNONCES, Bel-Air Métropole 1, Lausanne (Tél. 3 21 43) et succursales
Prix des annonces : 14 ct. le mm. Réclames : 40 ct. le mm.

ADMINISTRATION du Journal : IMPRIMERIE VAUDOISE
Av. Louis-Ruchonnet 15, Lausanne. Tél. 2 37 31.

# L'effort vinicole dans le canton de Vaud

## Les organisations vinicoles

Vers les années 1890 à 1910, l'importation accrue des vins étrangers faisait une concurrence extraordinaire aux vins suisses. Les années de mévente se succédaient. Nos vins étaient critiqués quant à leur degré d'acidité. Le temps où les vignerons vaudois attendaient tranquillement la visite des acheteurs était passé. Les producteurs étaient obligés de changer de méthode pour l'écoulement de leurs crus ; ils devaient faire des offres et chercher eux-mêmes les acheteurs. Les petits vignerons n'étaient pas bien placés pour ce genre d'activité. C'est la raison pour laquelle ils se groupèrent en vue du pressurage et de la vente en commun. C'est à cette époque que furent créées les premières associations vinicoles dans le canton de Vaud.

Les premières associations vinicoles ont eu des débuts très modestes, voire même difficiles. Les membres de leurs Comités possédaient des connaissances insuffisantes en matière œnologique et commerciale. De lourdes fautes furent commises par ignorance. Aussi, le développement des associations vinicoles était-il fort lent ; l'activité de quelques-unes d'entre elles était régressive. Les ventes se faisaient beaucoup sous forme de mises publiques. Quelques associations vinicoles connurent le boycott complet de la part de certains acheteurs et le découragement était grand parmi les sociétaires.

Pour sortir de cette impasse et s'inspirant du mode d'organisation de vente des producteurs en Italie et en France, la Chambre vaudoise d'agriculture entreprit une campagne en vue de la création de caves coopératives. Le première fut créée à Morges, en 1929. Les caves coopératives se distinguent des associations vinicoles par un équipement complet des installations de pressurage, d'encavage et d'un service commercial. D'autre part, les règlements relatifs aux sociétaires sont plus stricts.

Aujourd'hui, le vignoble vaudois possède plusieurs caves coopératives. Leurs résultats sont concluants, à tous points de vue. Les caves coopératives ont contribué indiscutablement à améliorer la qualité des vins. Dans ce domaine-là, elles ont été un stimulant pour le commerce privé. Les organisations vinicoles jouent le rôle de régulateur et de stabilisateur du marché des vins. Elles enlèvent aux vignerons le souci de la vente de la vendange.

Pour assurer leur viabilité, pour jouer un rôle toujours plus efficace et pour mieux pouvoir s'adapter à l'évolution constante dans le domaine de la vinification et de la vente des vins, quelques caves coopératives ont formé entre elles une Fédération. D'autre part, les Associations vinicoles vaudoises sont groupées en une Union (1) pour la défense générale de leurs intérêts.

Le développement coopératif vinicole est normal. Il répond à une nécessité. Il fait partie de l'ensemble du mouvement coopératif agricole suisse, qui existe depuis près de 50 ans.

Puissent les vignerons vaudois apprécier et conserver un de leurs plus précieux instruments : les organisations vinicoles.

H. BLANC.

(1) Voir page 168 de ce numéro du journal.

*La Terre vaudoise*, 27 mars 1943.

Souvenirs des Foires aux vins de Vevey 1945 et 1946.

tentatives de créer une fédération active pour la commercialisation des vins de tout le canton ne se sont concrétisées que de manière éphémère. En 1959 apparaît UVAVIN, fédération qui, en 1964, doit assurer le commerce de gros pour les douze caves d'Aigle, Bex, Ollon, Cully, Vevey, Corseaux, Corsier, Orbe, Bonvillars, Morges, Gilly et Nyon. Celles-ci conservant leurs ventes dans leur rayon « local », les fluctuations de récoltes provoquent des conflits d'intérêts peu à peu insurmontables et cette structure ne peut être maintenue. Elles restent toutefois en contact à travers l'UVAV (Union vaudoise d'Associations viticoles), devenue FCVV (Fédération des caves viticoles vaudoises) par laquelle elles sont représentées auprès des autorités et au sein de l'Interprofession et qui leur permet de réaliser des opérations communes de marketing.

### CONSÉQUENCES DES NOUVELLES CONDITIONS DU MARCHÉ

Le marché du vin a énormément évolué depuis les années 1990. Les contingents d'importation, autrefois quantitatifs, individuels et par pays de provenance ont été progressivement globalisés pour arriver au système actuel d'un contingent uniquement tarifaire

(une surtaxe s'appliquerait en cas de dépassement) de 170 millions de litres, quantité qui n'a jamais été atteinte depuis son introduction en 2001. Cette libéralisation quasi-totale des importations a mis la production suisse, à l'abri de la concurrence internationale depuis une cinquantaine d'années grâce au protectionnisme, sous une intense pression. D'une part, la pression sur les prix des vins s'est fortement accentuée, d'autre part, les exigences qualitatives de la distribution et des consommateurs ont imposé une diminution des rendements viticoles. Les récentes revendications d'associations de consommateurs pour une limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires augmentent encore le grand écart auquel doit s'astreindre le producteur de vin suisse.

Ces évolutions ne sont pas sans modifier la situation des coopératives. Les pressions sur les prix ont sensiblement réduit la capacité d'investissement des plus petites caves, qui ont été contraintes de fusionner avec de plus grandes structures ou de conclure des accords avec des sociétés de négoce, ne conservant qu'une partie de leur activité, voire la déléguant complètement à leur nouveau partenaire. Par exemple, la Cave des

Vignerons de Corseaux en Lavaux a conclu un accord avec la société Obrist SA à Vevey pour la vinification de sa récolte[3].

L'obligation faite par les coopératives à leurs adhérents de livrer l'entier de leur production en échange de la garantie de la prise en charge et de la valorisation aux meilleures conditions possibles se heurte aux velléités des producteurs de commercialiser directement eux-mêmes sous leur nom une partie de leur récolte.

D'autres caves se sont restructurées en société anonyme, le principe « un homme – une voix » devenant très difficile à respecter lorsqu'une petite proportion de sociétaires exploite une très grande part des surfaces de la coopérative.

L'extrême diversité de la production pose également de nombreux problèmes : le nombre de cépages, sans doute trop important en regard de la surface viticole suisse[4], le besoin de différenciation de nombreux clients (grossistes et revendeurs, mais aussi restaurateurs et sociétaires) implique une démultiplication à outrance du nombre de vinifications différentes et de conditionnements personnalisés, tout cela en conservant des prix compétitifs. À l'autre extrémité, les besoins de la grande distribution, extrêmement concentrée, portent sur des volumes très conséquents, qui ne correspondent plus à la production de domaines viticoles suisse, dont la surface ne peut être agrandie du fait de la configuration du vignoble. L'orientation de la production, mission de base des coopératives dès leur création, devient dès lors toujours plus difficile, de nouveaux cépages venant s'ajouter à un assortiment déjà pléthorique, ceux-ci devant être résistants aux maladies de la vigne et permettre la diminution des traitements phytosanitaires.

Les associations viticoles de Lavaux et du Chablais, affectueusement regroupées par les amateurs de vins vaudois sous le terme collectif « les assoc's » se sont vues, pour plusieurs d'entre elles, contraintes de modifier leur raison sociale, une coopérative ne pouvant plus s'appeler « association » depuis la dernière révision du droit des sociétés. Cette obligation a généré une réflexion sur l'identité de chaque cave et sur sa politique marketing.

Certaines difficultés mentionnées ci-dessus sont communes à toutes les structures de la vitiviniculture, indépendamment de leur forme juridique. La capacité des coopératives à les traiter de manière originale, en conservant leurs spécificités, sera nécessaire pour qu'elles conservent leur rôle d'acteur de la vigne bénéfique dans leur région. Un juste équilibre entre les intérêts des adhérents et ceux de leur cave, des structures décisionnelles favorisant l'efficacité économique et un effort particulier pour la vente et le marketing devraient permettre d'aller en direction de cet objectif.

3 *24 heures* du 6 janvier 2015.

4 Interview parue dans *24 heures* du 4 novembre 2017, de José Vouillamoz, auteur de *Cépages suisses, histoires et origines*, Lausanne : Favre, 2017.